Date: August 3, 2015 at 12:23 PM
To: asmac.manager@gmail.com



Note English text follows French

PGPC - Collecte d'information en vertu de l'article 71 de la LCPE (1999).

Dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) et de <u>l'annonce de l'intention d'ajouter les microbilles à la Liste des substances toxiques</u>, le gouvernement du Canada veut vous informer de la publication d'un avis le samedi 1 août 2015, dans la *Gazette du Canada*, Partie 1, vol. 149, n^o 31, conformément aux dispositions pour la collecte d'information de l'article 71 (1)*b*) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)] :

Avis concernant les microbilles pour certains usages de soins personnels

- La date de limite pour répondre est le <u>15 octobre 2015</u>, à 17 h, heure avancée de l'Est. Afin de déterminer si cet avis s'adresse à vous, veuillez consulter les annexes 1 et 2 de l'Avis.
- Pour de plus amples renseignements afin de vous aider à déterminer si vous êtes assujettis à l'avis et pour remplir les différentes sections de l'avis, référez-vous au <u>Guide d'orientation pour répondre à</u> <u>l'Avis concernant les microbilles pour certains usages de soins personnels</u>.
- Le formulaire de déclaration pour répondre à l'avis est accessible et peut être soumis en ligne à partir du <u>Guichet unique d'Environnement Canada</u> disponible le 6 août 2015.
- Renseignements supplémentaires au sujet de l'action du Canada sur les microbilles.
- Environnement Canada tiendra deux séances d'information technique le 5 août 2015, soit une séance en anglais de 13 h à 14 h et une séance en français de 14 h à 15 h, pour vous présenter les grandes lignes de l'annonce et les prochaines étapes prévues. Pour vous inscrire, communiquez d'ici le 4 août 2015 en fin de journée avec la Division des produits, à products.produits@ec.gc.ca,

En vertu du paragraphe 71 (4) de la Loi, des **prorogations** peuvent être accordées dans certains cas, sur demande écrite. Toutefois, dans le cas du présent avis, les prorogations ne seront accordées que dans des circonstances exceptionnelles et que pour de brèves échéances. Pour demander une prorogation, une demande écrite doit être soumise à la ministre de l'Environnement, à l'attention du coordonnateur de la gestion des substances, avant la date d'échéance spécifiée dans l'avis.

Les personnes qui ne satisfont pas aux exigences de déclaration de l'avis, mais qui ont un intérêt actuel ou futur pour la substance sujette à l'avis, sont encouragées à s'identifier en tant que parties intéressées pour la substance en complétant la **Déclaration des parties intéressées**. Celles qui n'ont aucun intérêt commercial à l'égard de la substance sujette à l'avis peuvent compléter la **Déclaration de non-implication**. La déclaration des parties intéressées et la déclaration de non-implication sont accessibles et peuvent être soumises en ligne à partir du <u>Guichet unique d'Environnement Canada</u>.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le :

Coordonnateur de la gestion des substances Téléphone : 1-800-567-1999/819-938-3232

Courriel: Substances@ec.gc.ca

Indiquez dans l'objet « Questions sur les microbilles ».

Vous pouvez dorénavant vous inscrire à un service disponible à partir du site Web du gouvernement du Canada sur les substances chimiques pour recevoir par courriel les dernières nouvelles à propos du Plan de gestion des produits chimiques :

www.substanceschimiques.gc.ca

À gauche sous Restez branché, cliquez « Inscription ».

Copie originale signée par Greg Carreau Le directeur exécutif, Division de la mobilisation et de l'élaboration de programmes Environnement Canada

CMP - Information Gathering under Section 71 of CEPA 1999

As part of the Chemicals Management Plan (CMP) and the <u>announcement of the proposal to add microbeads</u> to the List of Toxic Substances, the Government of Canada wishes to inform you of the publication of a Notice on Saturday, August 1, 2015, in the *Canada Gazette*, Part I, Vol. 149, No. 31, pursuant to the information gathering provisions of paragraph 71(1)(b) of the *Canadian Environmental Protection Act*, 1999 (CEPA 1999):

Notice with respect to microbeads in certain personal care applications

- The deadline to respond is <u>October 15, 2015</u>, 5 p.m. Eastern Daylight Time. To determine whether this notice applies to you, please refer to Schedules 1 and 2 of the Notice.
- For guidance to help determine if you are subject to the Notice and for assistance with completing the various sections of the Notice, refer to the <u>Guidance for responding to the Notice with respect to microbeads in certain personal care applications.</u>
- Responses to the Notice can be submitted via <u>Environment Canada's Single Window</u> available on August 6, 2015.
- View more information on Canada's action on microbeads.
- Environment Canada will be hosting a technical information session on August 5, 2015 from 1:00 to 2:00 pm in English and from 2:00 to 3:00 pm in French to provide an overview of the announcement on Canada's action on microbeads. To register, contact the Products Division at products.produits@ec.gc.ca by end of day on August 4.

Under subsection 71(4) of the Act, **extensions** may be granted in some cases upon written request. However, in the case of this Notice, extensions will only be granted in exceptional circumstances and for a short period of time. To apply for an extension, a written request must be submitted to the Minister of the Environment, to the attention of the Substances Management Coordinator, prior to the specific deadline for the notice.

Persons who do not meet the reporting requirements of the notice, but who have a current or future interest in the reportable substance covered by the notice are encouraged to identify themselves as a stakeholder for this substance by completing a voluntary **Declaration of Stakeholder Interest**. Those who have no commercial interest in the substance covered by the notice may complete a **Declaration of Non-**

Engagement. The Declaration of Stakeholder Interest and the Declaration of Non-Engagement can be submitted online via Environment Canada's Single Window.

All inquiries should be directed to the attention of:

Substances Management Coordinator Telephone: 1-800-567-1999/819-938-3232

Email: Substances@ec.gc.ca

Indicate in the subject line "Microbeads Inquiry".

You may subscribe to a service available on the Government of Canada's Chemical Substances Web site to receive by e-mail a copy of the latest news on the Chemicals Management Plan:

www.chemicalsubstances.gc.ca

To the left under Stay Connected, click "Subscribe".

Original signed by Greg Carreau Executive Director Program Development and Engagement Division Environment Canada